

Mardi 24 février à 14 h

COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

(Mme la Ministre Tillieux)

PROJETS ET PROPOSITIONS

Proposition de décret modifiant le décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non-marchand, de l'enseignement et du secteur marchand, en vue de l'établissement d'un cadastre des aides à la promotion de l'emploi du secteur non-marchand, afin d'améliorer la transparence du dispositif, déposée par Monsieur Jeholet, Madame Reuter, Monsieur Henquet, Mesdames Nicaise, Baltus-Möres et De Bue

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Florence REUTER sur le phénomène de burnout dans les entreprises wallonnes

Pierre-Yves JEHOLET sur le chômage des jeunes

Pierre-Yves JEHOLET sur l'initiative pour l'emploi des jeunes

Valérie DE BUE sur le rapport de l'OCDE

Georges-Louis BOUCHEZ sur les menaces de l'informatique sur l'emploi wallon

Valérie DE BUE sur la régionalisation du Fonds de l'expérience professionnelle

Laurent HENQUET sur l'enveloppe budgétaire de 165 millions d'euros du Fonds social européen (FSE) consacrée à l'emploi et à la formation

Laurent HENQUET sur l'objectif et le financement de la Maison des langues à l'UCL

Laurent HENQUET sur les codes comportementaux au travail

Florence Reuter sur le phénomène de burn-out dans les entreprises wallonnes

Depuis septembre 2014, le burn-out est reconnu par la loi. L'employeur se doit de prendre des mesures de prévention pour éviter les risques psychosociaux, alors que l'employé peut plus facilement demander de l'aide.

En l'espace de trois ans, il y a eu une évolution significative dans la pression du travail, la contrainte des trajets domicile-travail et la charge physique, selon une experte-chercheuse dans les ressources humaines. Dans le pire des cas, le stress débouche sur un burn-out.

Ce phénomène en évolution croissante présente des conséquences pour les entreprises : des employés moins efficaces et plus souvent absents. Ce qui représente un coût pour l'employeur qui peut atteindre plus de 20 000€ par travailleur.

Selon Securex, certaines entreprises ont décidé de ne pas fermer les yeux sur ce phénomène et parviennent à réduire le nombre de cas de burn-out en menant une politique de prévention, de soutien et d'information.

Une enquête belge sur le burn-out des travailleurs en entreprise révèle que 37% des travailleurs wallons ressentent un excès de stress. C'est beaucoup plus qu'en Flandre ou en Région bruxelloise.

Malgré que la prévention des risques psychosociaux dont le burn-out est une matière fédérale, pouvez-vous nous préciser si certains mécanismes sont mis en place dans nos entreprises wallonnes ? Comment expliquez vous que c'est dans notre Région que l'on retrouve le nombre le plus élevé de cas de burn-out ? Avez-vous eu des contacts avec le Ministre de la Santé, Mr Prévot ou encore avec votre homologue au fédéral à ce propos ? Si oui, qu'en ressort-il ?

Pierre-Yves Jeholet sur le chômage des jeunes

Nous entendons souvent ces derniers temps que le chômage des jeunes est en baisse.

Il semblerait cependant que la réalité soit bien différente.

En effet, d'après l'Institut du Développement Durable, cette « baisse » du chômage des jeunes s'explique par la disparition de ces derniers des statistiques. En réalité, ils seraient de moins en moins nombreux sur le marché du travail.

Cela signifierait donc que les statistiques données par l'Onem annonçant une baisse à un an d'écart des chômeurs indemnisés de moins de 25 ans ne refléteraient pas la réalité étant donné qu'il se base uniquement sur les chiffres des chômeurs complets indemnisés, effectivement en recul.

Or, l'emploi des jeunes de moins de 25 ans aurait régressé de 50.000 unités !

Ceci s'expliquerait par le fait que le nombre de chercheurs d'emploi est aussi en augmentation, chez les jeunes non indemnisés. Les absents des statistiques de l'Onem ne sont donc pas sur le marché du travail, mais se retrouveraient exclus du chômage, à charge de leur famille ou des CPAS.

- ⇒ Madame la Ministre, confirmez-vous ces informations et ces chiffres?
- ⇒ Quels sont les chiffres concernant le chômage des jeunes de moins de 25 ans en Wallonie, en comparaison avec la Flandre ?
- ⇒ Quelles sont les mesures concrètes qui vont être prises par le Gouvernement wallon pour enrayer le phénomène grandissant du chômage des jeunes en Wallonie ?
- ⇒ Allez-vous prendre une mesure dans le court terme ?
- ⇒ Quel est votre agenda en la matière ?
- ⇒ Merci de nous donner votre analyse sur ce délicat dossier.

Pierre-Yves Jeholet sur l'Initiative d'emploi des jeunes

La Commission européenne devait avaliser le mercredi 5 février la première mesure de la commissaire européenne Marianne Thyssen, consistant à accélérer la mise à disposition des fonds européens prévus pour l'Initiative d'emploi des jeunes (YEI).

Ce programme vise à favoriser l'accès à un emploi, un stage ou une formation des jeunes sans emploi de moins de 25 ans.

Les Régions pouvant en bénéficier doivent souffrir d'un taux de chômage de plus de 25% des jeunes. En Wallonie, c'est le cas pour le Hainaut et la région liégeoise. Bruxelles est également concernée.

Plus spécifiquement, la mesure vise à faire passer le préfinancement des projets en faveur des jeunes mis en place par les régions à 30% (au lieu de 1 à 1,5% précédemment).

Pour les 3 régions belges concernées, l'enveloppe des subsides s'élève à 42 millions d'€ pour 2015 à répartir. Le préfinancement serait dès lors de 12,7 millions d'€.

Afin de bénéficier de ces subsides, les régions concernées doivent présenter des dossiers à l'Europe. La mesure ne sera cependant effective que dans quelques mois.

Nous savons tous à quel point le chômage des moins de 25 ans est catastrophique au niveau wallon, il apparaît donc impératif de tout mettre en œuvre pour s'inscrire dans ce programme.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes :

- La Région wallonne a-t-elle l'intention de présenter des dossiers pour pouvoir bénéficier de ces subsides ? Quels seront-ils ?
- Madame la Ministre en sait-elle plus sur les délais ?
- Quelle sera la répartition des 42 millions d'€ entre Bruxelles et la Wallonie ?
- Le Gouvernement avait-il déjà bénéficié du dispositif YEI les années précédentes ? Si oui, pour quels projets et quels ont été les résultats ?

Valérie DE BUE, sur le rapport de l'OCDE

La maison Belgique se relève plutôt bien de la crise de 2008. C'est du moins ce qui ressort du dernier rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques. Le vent de la crise qui souffle depuis 2008 ne l'a pas fait plier.

Il s'agit d'un encouragement clair à poursuivre, pour notre pays, les efforts sur le terrain de la fiscalité et du coût du travail car le gouvernement consent d'importants efforts en vue de satisfaire aux recommandations. Mais qu'en est-il en Wallonie?

En effet, ce rapport montre aussi des difficultés claires et des points faibles en termes d'emploi et de chômage. Le taux de chômage trop élevé, notamment en Wallonie, est un problème qui est pointé du doigt. Les recommandations vont dans le même sens. Améliorer et développer la formation en entreprise en est une. Où en sommes-nous en Wallonie, Madame la Ministre?

On y parle aussi de renforcer l'offre de formations en langue pour une meilleure insertion sur le marché du travail des immigrés. Là aussi, on ne sait pas où vous en êtes et comment vous allez tenir compte de ces recommandations. Comment comptez-vous rencontrer les recommandations au niveau de la reconnaissance des qualifications des immigrés tout en développant également la coordination avec les plans diversités? Les immigrés représentent déjà près d'un cinquième de la population en âge de travailler mais leurs taux d'emploi restent très faibles. Le constat et ces statistiques sont évidents depuis plusieurs années.

Alors, Madame la Ministre, qu'allez-vous entreprendre pour relever la tête? Qu'allez-vous faire de ce rapport? Allez-vous en tenir compte dans vos politiques futures et si oui, comment? Ce rapport va-t-il enfin permettre que vous preniez les réformes nécessaires pour booster l'emploi en Wallonie?

J'aimerais d'ailleurs finir en vous disant que depuis le début de la législature, aucun dossier structurant n'est sorti en matière d'emploi. Les projets sont, pour l'instant, quasi absents des ordres du jour des Conseils des Ministres. Je voudrais enfin connaître vos délais en ce qui concerne notamment l'amélioration de l'offre de formation et d'une meilleure gestion du chômage. Nous ne voyons toujours rien venir et c'est on ne peut plus inquiétant.

M. BOUCHEZ, sur « les menaces de l'informatique pour l'emploi wallon »

Un étude d'ING a pour la première fois analysé de manière scientifique l'importance du risque pour un panel de 420 emplois différents d'être remplacés dans un avenir proche par une ordinateur ou un robot. En effet, l'enquête fait remarquer que dans les deux décennies à venir, un emploi sur deux pourrait être remplacé par un robot ou un ordinateur. En outre, la banque relève que, tous métiers confondus, un emploi sur trois sera certainement supprimé. C'est le cas pour les professions dites « routinières » assorties d'un salaire moyen telles que le personnel administratif, les vendeurs et les aides-ménagères. L'étude pointe la vulnérabilité de la Belgique plus élevée que dans d'autres pays.

Bien qu'il faille encore que les employeurs aient les moyens de recourir à une informatisation croissante des tâches, comment le Gouvernement wallon s'atèle à faire en sorte que la Wallonie puisse profiter de l'émergence des nouvelles technologies pour créer de très nombreux nouveaux emplois permettant ainsi de compenser toute une part perdue des emplois plus traditionnels ?

Comment faire en sorte que la nouvelle manne d'emplois liée aux nouvelles technologies profite également aux profils et demandeurs d'emploi les moins qualifiés de notre Région ? En parallèle, le Gouvernement wallon, dans le cadre de son plan numérique à venir, s'est-il fixé des objectifs de formation de la génération actuelle des demandeurs d'emploi aux métiers liés aux nouvelles technologies ? Comment le Gouvernement entend-il lutter contre l'augmentation de la génération dite « perdue » dont les compétences ne correspondent plus aux exigences des employeurs ? Comment Madame la Ministre entend-elle activer davantage les entreprises d'économie sociale pour que les métiers liés au développement des filières technologiques mises en avant par le Plan marshall 4.0 profitent également aux profils peu ou faiblement qualifiés ?

Valérie DE BUE, sur la régionalisation du Fonds d'expérience professionnelle

La Sixième Réforme de l'Etat a transféré aux régions des compétences importantes, parmi lesquelles le fonds de l'Expérience professionnelle.

Grâce à ce fonds, les employeurs qui mènent une gestion des ressources humaines en étant attentifs à l'âge des travailleurs peuvent bénéficier d'un coup de pouce de ce « Fonds de l'expérience professionnelle ».

Le fonds de l'expérience professionnelle subventionne notamment des projets qui visent à améliorer les conditions de travail des travailleurs de plus de 45 ans. Par ce biais, le fonds de l'expérience professionnelle soutient les initiatives ciblées qui s'inscrivent dans le cadre d'une gestion des ressources humaines attentive à l'âge ainsi que les améliorations directes ou indirectes qu'elles amènent, par exemple:

- donner aux travailleurs expérimentés la possibilité d'engranger de nouvelles expériences via un changement de fonction;
- alléger physiquement le travail des travailleurs âgés au moyens d'outils ou d'équipements adaptés;
- améliorer les compétences par le biais de la formation.

Certains secteurs, dont notamment le secteur du Transport & de la Logistique, particulièrement confrontés à un vieillissement accéléré de l'âge moyen de sa population de travailleurs actifs s'inquiète des possibles conséquences du transfert de cette compétence vers la Région wallonne.

Si mes informations sont exactes, les compétences que gère le Fonds de l'expérience professionnelle seront effectivement transférées à la Région à la date du 1^{er} avril 2015.

- Qu'en sera-t-il dès lors des demandes d'intervention que pourrait soumettre une entreprise wallonne soucieuse de conserver ses travailleurs de plus de 45 ans dans les meilleures conditions de travail possible ?
- Quel service régional va-t-il s'occuper de cette importante matière (non seulement d'un point de vue économique, mais aussi et surtout sociétal ?) et quels moyens vont-ils lui être alloués pour exercer correctement sa mission ?
- Prévoyez-vous de donner une orientation particulière, à cet éventuel futur Fonds 'wallon' de l'expérience professionnelle.

Laurent HENQUET sur les 165 millions d'euros du FSE pour l'emploi et la formation

Le Programme 2014-2020 du Fonds social européen (FSE) est à présent sur les rails. Il s'agit, rappelons-le, d'une manne de 800 millions d'euros prise en charge à 50% par l'Union européenne et à 50% par la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et destinée à booster l'emploi dans les entités fédérées.

Autrement dit, cela représente un investissement de 400 millions d'euros (sur une période de 6 ans) partagé entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous sommes là face à un projet d'ampleur puisque ce n'est pas moins de 378 projets qui ont été retenus par la task force indépendante chargée de la sélection.

Il nous revient que 40% de l'enveloppe budgétaire sont destinés au soutien des projets et des politiques en matière d'emploi et de formation puisque le montant FSE est supérieur à 165 millions d'euros (soit 330 au total) pour soutenir plus de 90 projets.

Madame la Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Pouvez-vous nous fournir la liste des 90 projets que vous évoquez, ainsi que les budgets nécessaires à la réalisation de ces derniers ?

Quels sont les critères objectifs qui ont prévalu dans le choix des projets ?

Comment s'annonce la suite des opérations ? Quel est l'agenda que vous entendez suivre pour la mise en œuvre des différents projets ?

Laurent HENQUET sur l'Objectif et financement de la Maison des Langues à l'UCL

Présenté avant les élections régionales, le projet conjoint UCL-FOREm avait été mis en stand-by. Il vient d'être réactivé. Le sort de cette infrastructure, fruit d'un partenariat entre l'UCL et le FOREm, a été discuté fin janvier entre l'université et votre cabinet. Une société anonyme à finalité sociale devrait à terme être créée pour gérer cette "maison des langues". Le FOREm y donnera des formations en langues étrangères à destination des demandeurs d'emploi, des travailleurs, des formateurs et des apprentis. Du côté de l'UCL, les nouveaux locaux accueilleront les étudiants en master pour leurs deux dernières années d'étude, en traduction et en interprétariat. La finalité de cette structure est donc double. Pour l'UCL, l'utilisation du centre est évidente puisque, à partir de l'an prochain, les formations mentionnées ci-dessus ne seront plus données en Hautes Écoles. En effet, elles seront obligatoirement données à l'université qui, en l'occurrence ici, accueillera les étudiants de Marie Haps. L'utilisation d'un pareil centre pour le FOREm ne me semble, par contre, pas encore très claire. Celui-ci propose déjà différents projets pour les acteurs désirant parfaire leurs connaissances en langues étrangères, tels les stages linguistiques en écoles de langues, les stages en entreprises en Flandre et en Communauté germanophone et encore des modules en anglais, néerlandais ou allemand.

Madame la Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Le centre co-géré avec l'UCL a-t-il vocation à centraliser et donc remplacer les modules de formation du FOREm déjà existants ou s'agira-t-il d'un centre supplémentaire ?

Concernant les coûts, il semble normal que ceux-ci soient partagés par les deux opérateurs de formation: le FOREm et l'université. Le bâtiment qui doit accueillir ce projet a un coût estimé à 6 millions d'euros. L'UCL, à côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, n'en assumera qu'un sixième, c-à-d 1 million €. Tandis que la Région wallonne prendra à sa charge la moitié, soit 3 millions. Le FOREm semble donc à lui seul assumer la plus grosse partie des frais. Pouvez-vous expliciter ce qui justifie pareille répartition ?

Laurent HENQUET sur la Formation en codes comportementaux au travail

La problématique de l'emploi reste, en Wallonie, un enjeu majeur de développement économique. Dans ce contexte, le taux de chômage des jeunes est et reste une préoccupation majeure.

Pourtant, il existe des emplois pour lesquels aucune qualification technique particulière n'est requise. Un exemple en est le travail de manoeuvre qui, paradoxalement, est un des plus difficiles à pourvoir, alors qu'il ne requiert que peu de compétences techniques. Comment l'expliquer ?

Une des raisons de cette difficulté est à chercher parmi les lacunes comportementales que peuvent présenter certains demandeurs d'emploi. En effet, des codes de base comme la ponctualité, le respect des consignes, l'observation des mesures de sécurité, ... posent problème parce que non observés.

La difficulté n'est, bien sûr, pas uniquement liée à notre région ; elle existe, par exemple, aussi dans la région bruxelloise.

C'est sur base de ce constat qu'Actiris a mis en place des modules de travail, dont l'objectif est de permettre aux jeunes chercheurs d'emploi, ayant entre 18 et 30 ans, d'acquérir les codes comportementaux en vigueur dans le monde professionnel, et dont l'usage participe positivement à une insertion durable sur le marché du travail.

Madame la Ministre, je souhaite donc vous poser les questions suivantes :

Etablissez-vous également le constat suivant lequel la « non-maîtrise » des codes comportementaux tels que définis ci-dessus, peut être un frein à l'engagement, voire même une raison de rupture de contrat ?

Si votre réponse est affirmative, ne pensez-vous pas que, comme le réalise Actiris, pareils modules devraient être mis en place par le Forem (voire amplifiés s'ils existent), dans le cadre de sa mission de formation ?